

HARMONISATION DE L'ARSENAL JURIDIQUE PAR RAPPORT AUX DISPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES QUI CONSACRENT LA SUPREMATIE DES NORMES INTERNATIONALES SUR LE DROIT NATIONAL

Contexte

La Constitution de 2011 a ouvert un large chantier de réformes sur le plan législatif, recherchant l'harmonisation des lois avec les nouvelles dispositions constitutionnelles et les conventions internationales ratifiées par le pays.

Dans le sillage de ces réformes, la priorisation des textes juridiques impactant pour la représentativité politique des femmes demeure une condition préalable.

Dans ce cadre, ONU Femmes et la Chambre des Représentants ont développé depuis 2012, un partenariat en vue de doter, les membres du Groupe de travail des parlementaires pour l'égalité des connaissances et de l'expertise requises pour exercer la veille et influencer le processus de réformes de lois prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la Constitution, notamment en termes d'harmonisation des lois avec les engagements internationaux du Maroc en matière de droits des femmes.

Notre stratégie pour le changement

Le Groupe de Travail des Parlementaires pour l'Égalité (GTPPE), qui réunit les représentantes de 8 groupes parlementaires du gouvernement et de l'opposition, a été opérationnalisé dans le cadre du programme « Appui au groupe des Parlementaires pour l'Égalité et la Parité pour l'harmonisation de l'arsenal juridique par rapport aux dispositions constitutionnelles qui consacrent la suprématie des normes internationales sur le droit national », lancé en en partenariat avec la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH) et le Parlement.

A travers des formations et des espaces d'échange d'expériences, les membres du Groupe de Parlementaires sont renforcées en termes de connaissances, de veille et de plaidoyer pour l'harmonisation des projets de lois soumis pour examen au Parlement avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Plus précisément, les femmes parlementaires travaillent sur des projets concernant la Loi Organique des Finances, sur le travail domestique, les violences, le code pénal, les lois électorales, l'Autorité pour la Parité et la Lutte contre les Discriminations.

En renforçant le positionnement du groupe des parlementaires en tant que mécanisme de veille en matière de protection des droits des femmes au sein du parlement et en tant qu'interlocuteur des ONG de défense et de promotion des droits des femmes, le projet contribue à la mise en œuvre de la Constitution à travers l'harmonisation des lois, conformément aux engagements internationaux du Maroc en matière des droits des femmes et de lutte contre les discriminations à leur égard.

PROGRAMME PHARE D'ONU FEMMES

Le programme « Autonomisation politique et leadership féminin » est l'un des programmes phare d'ONU Femmes.

Ce programme appuie l'autonomisation politique et le leadership des femmes à travers l'élimination des obstacles juridiques et logistiques, la mise en œuvre de cadres propices, la réforme des partis politiques, le soutien aux organisations de la société civile et le changement positif des normes définissant les rôles de chacun des sexes au sein de la société.

Quelques résultats

Conformément au mémorandum d'accord signé en 2012, entre la Chambre des Représentants et ONU Femmes, le GTPPE a bénéficié d'un appui en termes d'accompagnement et d'expertise pour analyser et développer un argumentaire en matière d'intégration du principe de l'égalité de genre dans les projets de lois soumis au Parlement. Cet accompagnement a notamment contribué à :

L'intégration du genre dans le règlement interne du Parlement. Ceci englobe désormais un quota d'un tiers de femmes dans les instances de décision de la Chambre des Représentants. En application de ses articles 49 et 50, le Groupe de Travail pour l'Égalité et la Parité dispose désormais d'une reconnaissance officielle au sein de la Chambre des Représentants. Ainsi, la composition est passée de 8 à 15 membres qui représentent les 8 groupes parlementaires. Ces derniers ont élu, en Novembre 2015, leur bureau exécutif qui est composé d'une Présidente, d'une Vice-Présidente, de 2 rapporteuses et d'une conseillère.

L'intégration du genre dans la Loi Organique des Finances. Accompagnées d'un expert, les membres du GTPPE, ont effectué une analyse genre du projet de Loi Organique des Finances et ont émis des propositions d'amendements concernant l'intégration du genre dans ce projet de loi. La Loi Organique des Finances 130.13 a été publiée au Bulletin officiel le 15 Juillet 2015.

L'intégration dans les réformes des lois électorales. Le GTPPE a analysé les trois projets de loi organique relatifs aux régions, provinces, préfectures et communes et a élaboré un recueil de recommandations et propositions pour l'intégration de la parité et de l'égalité de genre dans le processus de réforme découlant des élections communales de 2015. Ces propositions ont servi de base pour l'intégration de nouvelles dispositions visant à accroître le nombre de femmes élues aux niveaux local et régional et à la mise en place d'un minimum de 27% de femmes élues dans les conseils locaux (contre 12% pour les élections de 2009).

L'organisation dans le cadre de la CSW 60 d'un side event portant sur l'importance de l'implication des parlementaires dans la mise en œuvre des engagements en matière d'égalité de genre et de changement climatique.

L'élaboration d'une étude sur les « Femmes Parlementaires, enjeux et défis », dont l'objectif est d'identifier les pratiques et obstacles qui entravent l'action et le positionnement des femmes parlementaires, ainsi que les solutions qui permettront d'accélérer l'atteinte de l'institutionnalisation de la parité et de l'égalité de genre au sein du parlement.

La production de deux guides à l'intention des nouveaux et nouvelles élus parlementaires ; le premier guide étant sur les rouages du Parlement, les entraves à l'implication, la visibilité et à l'accès des femmes élues aux instances de gouvernance du Parlement et le second guide étant sur la budgétisation sensible au genre qui porte sur l'analyse genre du projet de loi des Finances et des mécanismes et modalités de suivi et d'évaluation par le Parlement de politiques publiques sensibles au genre.

FAITS ET CHIFFRES

Le rapport « Les femmes au parlement en 2016 : regard sur l'année écoulée » de l'Union Interparlementaire pour la démocratie pour tous montre que :

- La part des femmes siégeant à la chambre basse a doublé, passant de 10,5% en 2007 à 20,5% en 2016 au Maroc.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME « L'HARMONISATION DE L'ARSENAL JURIDIQUE PAR RAPPORT AUX DISPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES QUI CONSACRENT LA SUPREMATIE DES NORMES INTERNATIONALES SUR LE DROIT NATIONAL » :

Amina LOTFI, ONU Femmes Maghreb,
amina.lotfi@unwomen.org